

COMMUNE DE NEUBOIS 67220

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 FEVRIER 2018 A 20 H 00

Sous la présidence de Mme ZEHNER Nicole, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs, SCHWEITZER Jean-Marie, ALISON Frédérique, HUNGERBUHLER Philippe, ZIESSEL Olivier, SCHAEFFER Fanny, THOMAS Philippe, WIRTH Serge, THIRION Romuald, MEYER Chantal, MESCHBERGER Nicolas.

Absents excusés : MM. MOSSER Jean-Marie qui donne procuration à Mme le Maire, BECHDOLFF Jean-Michel qui donne procuration à M. THOMAS Philippe, WAGENTRUTZ Tristan.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 18.12.2017
- 2) Ecole : Etude du C.A.U.E
- 3) Ecole : Direction unique du R.P.I
- 4) Contrat Départemental de développement territorial
- 5) Plan Climat air énergie territorial du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat-Alsace Centrale. Désignation d'un interlocuteur communal.
- 6) Affaires foncières
- 7) Maisons Fleuries 2017
- 8) Divers

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 18.12.2017

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal ne soulève aucune remarque, il est adopté et signé à l'unanimité.

2) Ecole : Etude du C.A.U.E

Mme SCHAEFFER Fanny rejoint la séance

Mme le Maire informe que le 8 février, Mme Hilbert du CAUE a remis 4 estimations différentes pour une construction sur un ancien terrain de football de Dieffenbach : un périscolaire seul (1 353 470 HT €), l'école avec périscolaire (3 320 727 € HT), un périscolaire avec les classes élémentaires (2 289 680 € HT) et un périscolaire avec maternelle (2 364 600 € HT). Ce document est remis à chaque conseiller. Une réunion de travail des deux conseils municipaux s'est tenue vendredi le 16 février.

Au vu des montants élevés, rendez-vous a été pris avec Mme Deschamps du Trésor Public pour voir si notre trésorerie nous permettait un tel investissement sachant que la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) qui peut varier entre 30 et 40 % maximum selon le montant de l'enveloppe attribuée et que nous ne connaissons pas à l'avance, n'est calculée que sur le montant des travaux et non sur les honoraires de maîtrise d'œuvre qui sont de 15 %, ni sur les autres frais qui sont de 3,60 %, que la subvention de la Région est de 125.000 €, celle du Département de 100.000 € par commune et celle de la CAF de 3.000 € par élève inscrit. Après discussion il s'avère que notre capacité d'autofinancement ainsi que celle de Dieffenbach ne nous permet pas une telle dépense.

Le projet d'une nouvelle école avec périscolaire sur le terrain de foot de Dieffenbach n'est pas retenu. Il faut savoir que ce terrain constructible à une valeur de 850.000 € et qu'il aurait été cédé à l'euro symbolique au SIVU que nous aurions dû créer.

En attendant M. Rohegune, Inspecteur de la Direction Jeunesse et Sport, nous autorise à continuer le périscolaire à la salle des fêtes de Dieffenbach pour la prochaine rentrée scolaire.

IL va falloir trouver une autre solution. Une nouvelle hypothèse serait de construire un périscolaire à côté de la maternelle de Dieffenbach. Un rendez-vous a été pris avec Mme HILBERT, lundi 26 février.

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, un poste d'enseignant sera supprimé. Un courrier co-signé par les Maires de Neubois et Dieffenbach a été envoyé à l'inspection académique sollicitant le maintien d'un poste d'adjoint à la maternelle de Dieffenbach. En effet, l'école maternelle est plus spacieuse, bénéficie d'une salle de motricité et d'une cour de récréation plane avec structures aux normes. De plus, elle est à proximité du périscolaire. L'effectif de la maternelle serait de 30 enfants. La répartition des classes est du ressort des enseignants.

M. Thomas Philippe estime qu'il y a beaucoup de projets d'accueil périscolaire en cours dans la vallée et craint que celui de Neubois-Dieffenbach ne fasse pas le plein. Il pense que des décisions sont prises en «sous-marin», qu'on ne tient pas compte des avis des conseillers municipaux, ni du collectif, et que lorsqu'on n'est pas d'accord, «on se fait descendre». Son épouse qui a pris la parole en tant que directrice de l'école de Thanvillé, lors de la réunion publique a été convoquée chez l'Inspectrice d'Académie, après une conversation téléphonique avec Mme Zehner Nicole et M. Meyer Alain, pour ne pas avoir respecté son devoir de neutralité. Mme le Maire précise que l'Inspectrice était déjà au courant de l'intervention de Mme Thomas.

Il y a lieu de tout revoir et ce sont les moyens financiers qui primeront sur les choix.

Mme le Maire rappelle que ni la Communauté des Communes - MJC, ni la CAF ne souhaitent la multiplication des périscolaires et ne financeront pas un périscolaire dans chaque Commune.

Il y a lieu d'examiner :

- les travaux d'accessibilité et de rénovation de l'école actuelle
- les effectifs à accueillir dans ce périscolaire.
- l'implantation d'un périscolaire à Dieffenbach sur un autre terrain.

Les conseillers se prononcent unanimement pour l'étude d'un périscolaire à Dieffenbach sans écarter une autre solution tout en préservant le RPI.

3) Ecole : Direction unique du R.P.I

Madame le Maire expose la solution d'une direction unique pour le RPI Dieffenbach-au-Val - Neubois. M. MEYER Alain, actuel directeur de l'école de Neubois demande sa retraite à la fin de l'année scolaire 2017-2018. Ce poste de direction pourrait être confié à Mme WANNER Frédérique, actuelle directrice de l'école de Dieffenbach-au-Val.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet le souhait de voir une direction unique sur le RPI Dieffenbach-au-Val - Neubois, poste que pourrait occuper Mme WANNER.

4) Contrat Départemental de développement territorial

Madame le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 - 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

DECIDE

- d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
 - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante
- de charger Madame le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

5) Plan Climat air énergie territorial du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat-Alsace Centrale. (PCAET). Désignation d'un interlocuteur communal
Par délibération du 19.11.2017, le comité syndical du Pôle d'équilibre Sélestat Alsace Centrale a décidé d'engager l'élaboration d'un plan climat air énergie territoriale à l'échelle de son périmètre couvrant celui des Communautés des Communes du Ried de Marckolsheim, de Sélestat, du Val d'Argent et de la Vallée de Villé.

M. SCHWEITZER Jean-Marie est désigné pour participer à l'élaboration du PCAET.

Adopté à l'unanimité

6) Affaires foncières

A) Vente de parcelles de forêt

Les parcelles suivantes sont attribuées à

SECTION	PARCELLE	SUPERFICIE/ARES	PRIX	ACQUEREURS
3	311	4.68	93.60 €	WINE Thibaut
3	321	0.84	21 €	WINE Angéline

La vente de ces terrains nécessite la rédaction d'actes administratifs qui seront enregistrés au livre foncier.

Mme le Maire ne pouvant être à la fois le rédacteur de l'acte et le représentant de la Commune, il convient de désigner un adjoint pour représenter la Commune et signer l'acte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- donne son accord pour la vente des terrains aux acquéreurs figurant sur le tableau ci-dessus,
- donne son accord pour la vente aux prix indiqués sur le tableau ci-dessus,
- autorise Mme le Maire à vendre ces parcelles boisées,
- autorise M. Schweitzer Jean-Marie, 1^{er} Adjoint au Maire, agissant en sa qualité de 1^{er} Adjoint au Maire au nom de la Commune de Neubois à passer et signer les actes administratifs résultant de cette vente.

B) Restitution d'un bien vacant sans maître

La parcelle sise Section 3 N° 46 d'une superficie de 15.32 ares ayant fait l'objet de la procédure de bien vacant sans maître a été réclamée par son propriétaire par courrier du 21 décembre 2017. M. MARTIN Jean-Luc domicilié 10 rue Brulée 21250 MONTAGNY LES SEURRE a présenté l'acte notarié du 14 juin 1984.

Le conseil municipal, donne un avis favorable à cette restitution et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

7) Maisons Fleuries 2017

Le conseil municipal décide d'inscrire un crédit de 700 € pour les prix des « Maisons fleuries 2017 ». La dépense est imputée au compte 6714 du budget primitif 2018.

Le conseil municipal décide de reconduire la remise des bons d'achats aux bénéficiaires. La remise des prix aura lieu le Vendredi 27 avril 2018 à 20 h 00 à la salle polyvalente.

8) Divers

Accessibilité Eglise : Deux devis d'architectes sont présentés par M. SCHWEITZER Jean-Marie pour l'étude, le montage du dossier et le suivi des travaux. Les devis s'élèvent à 3700 € HT et 4 220 € HT. Il s'agit de rendre l'Eglise accessible par la porte latérale donnant sur la rue. Vu les travaux à effectuer et le montant des honoraires, le conseil décide de sursoir à cette opération.

Oschterputz : Samedi 7 avril 2018, rendez-vous à 9 h 00 à la salle polyvalente.

Plui : réunion de travail le Mardi 27 février à 19 h 00.

Chasse : M. WIRTH Serge demande si la chasse aux nuisibles et particulièrement aux sangliers a été attribuée à un chasseur autre que l'attributaire actuel. Il lui est répondu que non.

Suivent les signatures de tous les membres présents

Neubois le
Mme le Maire
Nicole ZEHNER



Les membres